

# L'amélioration de l'habitat avec le conseil départemental



Vous avez un projet de construction? de rénovation? d'installation d'équipement d'énergie renouvelable? d'adaptation de votre logement au handicap?

Le Conseil départemental a mis en place deux types d'aides en faveur des particuliers:

- pour tout public : des conseils techniques et financiers sur les travaux d'économie d'énergie dans l'habitat par des conseillers spécialisés
- pour les propriétaires occupants ou bailleurs : un accompagnement et une assistance gratuits, des aides financières spécifiques pour réaliser des travaux de rénovation

contact : 05 34 33 48 26

[infoenergie@cd31.fr](mailto:infoenergie@cd31.fr)